

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2030

présenté par

M. Gillet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 1ER A

Supprimer l'alinéa 32.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Français demandent en matière d'immigration une action forte.

Établir des objectifs chiffrés (en réalité des quotas) n'est qu'une manière de faire croire aux Français qu'il agit et qu'il a conscience de la situation. Or, il n'en est rien. Pire, la détermination du nombre d'étrangers admis à s'installer durablement sur le territoire français s'inscrit dans le cadre d'une politique favorable à l'immigration massive.

Le présent amendement vise donc à supprimer l'alinéa 32 du présent article.